

Chères Bellotières, chers Bellotiers,

Alors que se conclut l'année scolaire, je tiens à chacun des acteurs qui contribuent au dynamisme de notre commune ; je pense notamment aux bénévoles, au monde associatif et au corps enseignant.

Conformément à notre engagement, j'ai demandé aux conseillers municipaux s'ils souhaitaient me renouveler leur confiance à mi-mandat, ce qu'ils ont fait à l'unanimité. Je les en remercie sincèrement, et plus particulièrement l'équipe des élus présents chaque mercredi pour partager les prises de décision.

Concernant notre administration, la sortie du Syndicat des Secrétariats de la Vallée du Petit Morin est effective depuis le 30 juin. Je tiens à remercier son personnel pour la qualité de ses services au fil des années.

Les agents municipaux sont à pied d'œuvre pour vous apporter le meilleur service et vos élus sont à la tâche pour faire avancer les nombreux dossiers en cours.

Les associations et les bénévoles se sont mobilisés pour embellir et animer notre village. La brocante, le loto, le thé dansant, le carnaval, la kermesse de l'école ou le salon de peinture sont autant de moments précieux qui nous permettent de nous retrouver dans la convivialité.

Nous pouvons nous réjouir de l'installation de nouveaux professionnels dans notre commune. N'hésitez pas à faire appel à leurs services.

L'ambiance qui règne à l'école est excellente. Malgré tout, il subsiste toujours un risque de fermeture de classe, ce qui nous a amené à lancer la réflexion d'un regroupement pédagogique intercommunal en concertation avec les parents d'élèves.

En cette période d'été, nous vous invitons à faire preuve d'attention envers nos aînés. En fonction des vagues de chaleur, nous pourrions être conduits à déclencher le plan canicule. Vous serez informés de toute alerte sur l'application Panneau Pocket que nous vous recommandons d'installer sur votre téléphone mobile.

C'est l'été ! ... Je vous souhaite une belle saison estivale, de bonnes vacances. Profitez de la piscine Ariel Mignard récemment rénovée. Je me tiens plus que jamais à votre disposition.

Frédéric MOREL, maire de Bellot

TRAVAUX

De nombreux travaux ont été effectués au cours des derniers mois : mise en sécurité de la mairie, mise aux normes et en sécurité de l'école (réfection d'une salle de classe, création d'une quatrième salle afin de les regrouper toutes dans le même bâtiment, sanitaires, équipements numériques), canalisations à Doucy afin de préserver la source du lavoir, réfection du lavoir du Petit-Doucy, mise en sécurité de la halle de la cidrerie, panneaux d'affichage, structure de fitness et gym à l'aire de jeux, 1ère phase de rénovation de l'éclairage public énergivore et création de nouveaux points lumineux, cadran et cloches de l'église, entretien courant des routes, embellissement ...

À venir, de juillet à décembre : mise aux normes de la cantine, réfection des sanitaires à la salle polyvalente, mise en peinture de la garderie, finalisation de la mise aux normes de la mairie, table de ping-pong à l'aire de jeux, abribus à Retourneloup.

Travaux envisagés en 2024 : aménagement du centre bourg (stationnement, allée piétonne de la mairie à l'aire de jeux, aménagement paysager), 2ème phase de la rénovation de l'éclairage public, lancement d'un plan pluriannuel de réfection des routes et des panneaux ...

L'équipe municipale tient à remercier les bénévoles de Bellot qui participent activement à la vie de la commune. Si vous souhaitez vous aussi vous investir, n'hésitez pas à les contacter : benevoles.de.bellot@gmail.com.

PYLONES DE TELECOMMUNICATION

Le pylône de télécommunication (3G/4G tous opérateurs) couvrant les hameaux est en cours de construction sur le plateau de Saincy, avec une mise en service prévue le 31 juillet. Concernant le bourg, le permis de construire vient d'être délivré pour une implantation à la cidrerie. Une mise en service reste envisageable au 1er trimestre 2024.

CIMETIÈRE

La mairie ne dispose plus d'archives ni de titre de concession au cimetière à la suite des inondations de 2018, ce qui implique qu'elle ne peut plus autoriser de travaux ni d'ouverture de concession. Le conseil municipal a donc été contraint de lancer la procédure de reprise totale du cimetière. Il est indispensable et urgent de présenter à la mairie votre titre de concession afin de vous en garantir la propriété.

ACTION SOCIALE

Cet été, la municipalité offrira deux entrées à la piscine à tous les enfants de Bellot de moins de 15 ans qui en feront la demande en mairie. Le conseil municipal a maintenu les tarifs de cantine pour 2023 malgré une forte augmentation du coût des repas. La mairie reste attentive envers les habitants en difficulté via le Centre Communal d'Action Sociale. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

ACTIVITÉ ET SERVICES

Un espace de restauration rapide (pizza, burger, hot dog ...) va prochainement s'implanter sur le parking de la cidrerie. Il exerçait déjà en ambulancier deux soirs par semaine sur la place de l'église. À notre demande, il s'est engagé à livrer dans tous les hameaux.

FLEURISSEMENT, JARDINS PARTAGÉS ET COPEAUX VÉGÉTAUX

Les bénévoles et l'employé communal œuvrent au quotidien pour l'embellissement de notre commune. Des arbres fruitiers ont été plantés près de l'aire de jeux. Les fruits seront à disposition de tous.



Les jardins partagés ont été mis en place et les premières récoltes sont attendues ! Si vous souhaitez disposer d'un espace de maraîchage, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Des copeaux de déchets végétaux sont disponibles gratuitement pour les habitants de la commune. Pour en bénéficier, il vous suffit d'en faire la demande en mairie ou via le formulaire de contact du site.

ENTRETIEN DES BERGES

Il est rappelé que l'entretien courant des berges du ru ou du Petit-Morin incombe aux propriétaires riverains, afin de maintenir le cours d'eau dans un bon état d'équilibre, d'assurer le bon écoulement des eaux et d'assurer la préservation écologique. Il consiste à s'assurer qu'aucun matériau n'entrave l'écoulement des eaux (déchets, végétation), à tailler ou tondre les abords et à prévenir en cas de problème d'érosion des berges. Cet entretien permet également de mieux prévenir les inondations lors de crues. Les travaux plus importants et ponctuels sont soumis à l'aval de la police de l'eau. Retrouvez toutes les informations sur le site de la mairie, rubrique vie pratique / entretien des berges.

ENTRETIEN DU TROTTOIR DEVANT CHEZ SOI

L'entretien des trottoirs doit être assuré par les riverains le long de leur propriété (propriétaires, locataires, commerçants) en toute saison. Cet entretien concerne notamment la chute des feuilles, le déneigement et le désherbage au pied des murs, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée. Cf articles L2212-2 et L2122-28 du code général des collectivités territoriales.

ASSAINISSEMENT

C'est la Communauté de Communes qui exerce la compétence de l'assainissement. Les travaux de la nouvelle station d'épuration commune avec Villeneuve-sur-Bellot ont débuté et s'étaleront jusqu'en 2025. Concernant l'assainissement non collectif (essentiellement dans les hameaux), la Communauté de Communes met en application l'obligation de la mise aux normes par une très forte augmentation de l'amende pour tous les propriétaires récents qui n'ont pas fait les travaux obligatoires dont ils avaient connaissance lors de l'achat de leur habitation. Des aides financières sont encore. Des infos sont disponibles sur le site de la mairie, rubrique urbanisme / assainissement. À noter que la commune de Bellot a demandé à la Communauté de Communes d'envisager la création d'un réseau d'assainissement collectif à Doucy.

NUISANCES - BRUITS DE VOISINAGE

Rappel concernant les bruits de voisinage : il existe des horaires pour réaliser des travaux de bricolage, jardinage ou autres activités bruyantes :

- en semaine : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, sauf pour les professionnels
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

Les aboiements des chiens sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques, de jour comme de nuit (article R. 1334-31 du Code de la Santé publique). Il appartient aux propriétaires de prendre toute mesure pour empêcher ces nuisances.

INFOS ET ALERTES AVEC PANNEAU POCKET

Vous pouvez recevoir les informations et alertes de la commune sur votre téléphone mobile. Il suffit de télécharger l'application "Panneau Pocket", puis rechercher Bellot et l'ajouter en favori. Ce service est gratuit et remplace les newsletters d'information de la mairie. En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter afin de bénéficier d'une aide à l'installation.

COLLECTE DES DÉCHETS

La société Covaltri nous a demandé de rappeler l'importance du tri des déchets, afin d'éviter une trop forte augmentation de vos factures. Les bacs qui doivent être impérativement fermés peuvent être sortis la veille et doivent être rentrés le soir de la collecte.

Poubelle noire

Résidus alimentaires : restes de repas, produits périmés non consommés (les produits alimentaires peuvent être collectés en tant que biodéchets), produits utilisés et jetables non recyclables (essuie-tout, coton, couches, etc...), films plastiques alimentaires. Déchets interdits : déchets dangereux (piles, solvants, seringues), appareils électroniques, vêtements et chaussures, encombrants.

Poubelle jaune

Emballages en plastique (bouteilles, flacons, bidons, tubes en plastique, sacs, sachets et films, pots, boîtes, barquettes et polystyrène), emballages en métal (conserves, aérosols, canettes, capsules de café, tubes, plaquettes de médicaments, gourdes, opercules et les sachets), cartons et briques alimentaires (petits cartons vides, barquettes alimentaires), papiers (tous papiers de lecture et d'écriture). Déchets interdits : résidus alimentaires (restes de repas, produits périmés non consommés), produits utilisés et jetables non recyclables (essuie-tout, coton, couches, etc...), appareils électroniques, vêtements encombrants, plastique (tuyau d'arrosage, pot de fleur, etc...), verre.

Poubelle vertes

Les tontes, les feuilles, les tailles. Déchets interdits : souche d'arbre, branche de plus de 80cm de long et 5cm de diamètre, sac plastique, pierres, terre.

Verre et tissus

Un bac de collecte est disponible à la cidrerie, rue du souvenir.

Encombrants

Sur rendez-vous au 0801 902 477. Les encombrants sont des déchets volumineux et exceptionnels. Par exemple : literie, matelas et sommiers, canapés, bois, ferrailles, meubles, palettes démontées et découpes de bois, portes et fenêtres exempts de vitrage, jouets en bois et plastique (vélo,...). La collecte est limitée à 1m³ par point, 25kg par objet et moins de 2,5 mètres par objet. Déchets interdits : sanitaires, ros électroménagers, vitres, portes-fenêtres, miroirs, déchets professionnels (gravât, palette, terre, clôture), déchets spéciaux (peinture, solvants, pesticides, néons), grillage, barbelé, pneus déjantés usagés, déchets en plastique, déchets de jardin (tontes et tailles), grands cartons, batteries, objets électriques et électroniques, petits et gros électroménagers.

PARTICIPEZ AU CONSEIL MUNICIPAL

Les nouvelles dispositions règlementaires engendrant plus de formalisme dans le déroulement du Conseil Municipal et compte tenu de la présence d'un public lors de nos séances, nous avons fait le choix de vous faire participer à un débat sur tous les points à l'ordre du jour. N'hésitez pas à donner votre avis afin d'éclairer les conseillers municipaux avant leur vote.

Prochains événements

- | | |
|---------------------|--|
| 13 juillet | Fête nationale – place de l'église à partir de 18h30.
Au programme : rondelle, banquet républicain, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, animations et bal avec orchestre live, DJ ... |
| 16 septembre | Fête de la rentrée et forum des associations |
| 7 octobre | Repas des aînés |